

Vertus et usage de la veritable poudre alkermes ou aurifique mineral, dite vulgairement poudre des Chartreux.

Publication/Creation

[Paris] : [Florentin Delaulne], [1722]

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/whkdfb8k>

License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>

52527/10

180

CS 2122



VERTUS ET USAGE

DE LA VERITABLE POUDRE ALKERMES ou Aurifique mineral , dite vulgairement POUDRE DES CHARTREUX.

CE Remede est un des plus grands qui ait paru, d'autant plus qu'il tient de l'Universel par ses parties alcalines, sulfureuses & balsamiques, & par sa vertu anodine, qui s'insinuant par les digestions & la circulation du sang dans toute l'habitude du corps en corrige tous les vices & impuretez, poussant par une sensible ou insensible transpiration du centre à la circonference, tout ce qui peut empêcher sa fluidité; si les matieres viciées sont dans les premieres voyes, il agit par un doux & leger vomissement; si elles sont dans les intestins, elles se trouvent précipitées sans aucune violence par embas: si les reins se trouvent surchargez, ou le genre nerveux embarrassé de quelque humeur acide, le remede precipitant par les urines soulage le malade, en telle sorte qu'aidant la nature, ~~et n'operant que de concert avec elle,~~ il lui rend le premier calme qu'elle avoit perdu par le dérangement des humeurs, & la met en état de faire jouir d'une santé parfaite.

La doze est depuis un grain jusqu'à trois, dans un vehicule convenable; le plus ordinaire est le vin d'Alicante, ou à son défaut le vin ordinaire, dans lequel on ajoutera autant de sucre que de Poudre dans une cuillerée de vin; prenant deux ou trois cuillerées du même vin par dessus, & deux heures après un bouillon.

Pour les fievres intermittantes, après avoir fait précéder la Seignée, on en donnera le lendemain trois grains, deux heures avant le frisson; & si la fievre revient, & qu'elle soit accompagnée de maux de tête, on réiterera la Seignée, & le lendemain encore trois grains du même remede; si la fievre revient encore, on en donnera deux grains au commencement du frisson dans trois cuillerées de jus ou d'eau distillée de bourrache, & autant sur la fin de l'accès, continuant de même deux ou trois jours; & si le malade n'avoit pas la liberté du ventre, il faudra lui donner un lavement.

Pour la fievre quarte il faut en prendre trois grains le jour de la fievre, trois ou quatre heures avant l'accès, dans une cuillerée de

vin, prenant deux ou trois cuillerées du même vin par dessus, & deux heures après un bouillon. Il faut continuer d'en prendre la même doze de trois grains les jours de fièvre l'espace de trois ou quatre accés.

Mais lorsque la fièvre est continue avec des redoublemens marquez, on le prend avant le redoublement.

On le prend de même dans les fièvres malignes & dans toutes sortes de maladies contagieuses où il convient fort.

Et si la cause de la fièvre vient de l'abondance des mauvais suc crus & indigestes dans les premieres voyes, ou d'un embarras & obstruction dans les visceres, il les guérit infailliblement, sans retour; & si une premiere prise de deux grains ne fait rien de sensible, on en prend trois grains la seconde prise.

Pour l'hydropisie, on commence par une prise de trois grains, & l'on continue, deux grains le matin & autant le soir, pendant dix ou douze jours, dans deux ou trois cuillerées de vin d'Espagne ou d'autre bon vin blanc, ou dans trois onces d'eau de parietaire, demi-once d'huile d'amande douce, & un gros de sucre.

Pour les vapeurs ou vertiges, on en prendra deux prises de trois grains chacune, à deux jours l'une de l'autre, ensuite un grain pendant huit jours, & puis deux fois la semaine pendant un mois, & après cela on se contentera d'en prendre tous les quinze jours une prise de deux grains pour prévenir le mal.

25, B

On en usera de même pour les rhumatismes.

Pour l'apoplexie, l'on en prendra quatre ou cinq grains dans trois cuillerées de vin ou dans une once des eaux distillées de Muguet, de Bétoine, de Mélisse ou de Sauge; si cela n'opere point, on réitérera trois ou quatre heures après la même doze; & si la premiere agit, l'on en donnera deux grains quatre heures après, faisant promener le malade si l'on peut, ou le tenant bien chaudement dans son lit, afin que le remede se porte plus aisément dans l'habitude du corps: s'il y a disposition de vomir, l'on donnera de l'eau tiède ou du bouillon gras, afin de causer l'évacuation des glaires coagulées par les acides impurs & vicieux.

Pour le flux dysenterique & autres cours de ventre, l'on en donne deux ou trois grains pour la premiere fois, & l'on en continue un grain pendant trois ou quatre jours dans trois cuillerées d'une décoction de Sumac, ou dans trois onces d'eau de Plantain distillée ou dans trois cuillerées de vin d'Alicante ou d'autre bon vin vieux.

Pour la gravelle ou difficulté d'uriner, si l'on craint l'inflamma-



tion, on seignera une fois, & on donnera au malade quelque lavement fait avec une poignée de son & de graine de lin, & après avoir bu plusieurs verres d'Emulsion, l'on fera prendre deux ou trois grains de cette poudre dans trois cuillerées de vin blanc, ou dans trois onces d'eau d'ortie blanche avec un peu de sucre, & l'on continuera d'en prendre un grain tous les jours pendant douze ou quinze jours.

Pour l'asthme on commencera d'en prendre deux grains, & l'on continuera, un grain matin & soir pendant quinze jours; & si on n'est pas guéri, on continuera encore quinze jours.

Dans le commencement d'une fluxion de poitrine, six heures après avoir seigné le malade, on lui donnera trois grains de cette poudre dans trois cuillerées de vin; & si le malade n'est pas soulagé, six heures après on réitérera la seignée & le même remède: & si la fièvre continue avec la douleur de côté, l'on peut seigner le malade le matin & à midi, lui donner le remède, c'est-à-dire trois grains que l'on met avec deux onces d'eau de Chardon beni, deux onces d'eau de Coquelicot, demi-once de Sirop d'œuillet, & demi gros de confection d'hyacinthe; on lui fait prendre le tout, en le tenant chaudement; & s'il n'est pas soulagé sur les huit heures du soir, on réitere la seignée: l'on fait la même manœuvre pendant les trois ou quatre premiers jours de la maladie lorsqu'elle est considérable: mais sur la fin de la maladie, c'est-à-dire vers le sept & le neuf que le malade n'est pas soulagé, on se contentera de mettre trois ou quatre grains de la poudre dans une potion cordiale faite avec trois onces d'eau de Scabieuse, trois onces d'eau de Coquelicot, trois onces d'eau de la Reine des prez, une once de Sirop d'œuillet, & un gros de confection d'hyacinthe: on mêlera bien le tout ensemble, & l'on donnera au malade d'heure en heure une cuillerée de cette potion après avoir remué la bouteille; & si l'on ne peut faire cette potion, l'on se contentera de lui en faire prendre un grain de quatre heures en quatre heures, prenant un bouillon entre, & le faire boire à l'ordinaire.

Pour la petite verole l'on en donne deux grains d'abord dans trois cuillerées de vin d'Alicante, & l'on continue d'en donner un grain matin & soir pendant neuf jours.

La doze de deux grains ou même d'un grain, guérit les vomifsemens & les maux d'estomac, en le prenant dans deux onces d'eau distillée de Mante ou de Pouliot, ou bien en forme de Thé dans trois cuillerées de ces herbes.

Ceux dont la santé paroît se déranger, qui n'ont point d'appetit & qui ont besoin d'être purgés, peuvent en prendre une prise de trois grains dans deux cuillerées de vin & autant d'eau, deux heures après prendre un bouillon; & si une heure après le bouillon la première prise ne faisoit rien de sensible, ou qu'elle ne fit pas assez d'effet, on peut encore en prendre une seconde prise de trois grains ou la moitié d'une prise, & reprendre un bouillon une heure après; & s'il donne quelque envie de vomir, l'on boit plusieurs verres d'eau chaude.

Ceux qui sont naturellement reserrez, feront encore mieux de prendre un lavement la veille qu'ils voudront se servir de ce remede.

A P P R O B A T I O N S.

JE soussigné Docteur Régent en Médecine de la Faculté de Paris, certifie que le remede, dont il est question, est fort bon, & qu'on en peut permettre l'impression. Fait à Paris, le huit d'Aoust 1719.
THUILLIER.

JE soussigné Docteur Régent en la Faculté de Médecine en l'Université de Paris, Pensionnaire de l'Académie Royale des Sciences, certifie que le remede, dont il est question, est tres-bon, & qu'il m'a parfaitement réussi dans des maladies tres-considerables. Fait à Paris, ce huit Aoust 1719. LEMERY.

VEU l'Approbation des Sieurs Thuillier & Lemery Docteurs en Médecine, permis d'imprimer. A Paris, ce neuf Aoust 1719. DE MACHAULT.

Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, N° 1117. conformément aux Reglemens & notamment à l'Arrest de la Cour du Parlement du trois Décembre 1705. A Paris, le 17. Aoust 1719.

DELAULNE, Syndic.